

L'aide jusqu'à 40K€ pour l'obtention de la certification ISO 50001

Comment bénéficier de la prime ?

Objectif

- Aider les entreprises à mettre en place de Systèmes de Management de l'Énergie (SMEn) selon la norme ISO 50001
- Par le versement d'une prime

Cible

- Entreprises ayant un **code NAF éligible** au programme **PACTE Industrie**

Montant

- Prime égale à 20% des dépenses énergétiques annuelles hors TVA des sites certifiés ISO 50001
- **Prime jusqu'à 40 000 euros** par entreprise (11,2M€ mobilisables)

Etape 1

Inscription

Un **questionnaire** à remplir et envoyer à l'ATEE

à télécharger sur www.pro-smen.org

Etape 2

Demande de prime

Une fois certifié ISO 50001,
Un **formulaire** « **demande d'aide** » à remplir et envoyer à l'ATEE + pièces justificatives

Validation
et
délivrance
de la prime
par virement

Consommations
énergétiques moyennes de
l'entreprise

< 23,6 GWh/an

≥ 23,6 GWh/an

Date limite de
dépôt
AU PLUS TARD

31/12/2027

30/09/2025

Date limite de
dépôt :
AU PLUS TARD

18 mois suivants la date
d'inscription et au plus
tard le 31/05/2028

18 mois suivants la
date d'inscription

Découvrez le dispositif